

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 20h30

Présents 14

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

Procuration 5

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Votants 19

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 14/01/2026

Date d'affichage de la convocation : 14/01/2026

Date d'affichage de la délibération : 28/01/2026

Etaient présents : MM RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CORTES, DICCIANI, FAURE, GLEYSES, JAIME, JEULIN-CARREY, MOENNARD, NOEL, ROUZAUD, TOUCHEBEUF.

Ont été excusés :

Ont donné procuration : MME CAMUS à MME JEULIN CARREY, M JORDAN à M CORTES, M ARRUE à M PARIS, MME BACOU à MME FAURE, M VERGER à MME MOENNARD.

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-6 Convention avec l'Opéra National du Capitole de Toulouse

Exposé

Madame la Maire expose au Conseil Municipal le souhait d'adhérer à la convention avec le Capitole pour une collaboration dans le cadre d'actions culturelles visant à favoriser l'accès à la pratique artistique pour les habitants de la commune de Flourens et de la Métropole. Dans ce cadre, les deux parties souhaitent créer un partenariat autour du format d'action culturelle "Je suis chanteur à l'opéra".

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'autoriser Mme la Maire à signer une convention avec l'Opéra National du Capitole de Toulouse.

La délibération est adoptée à

19 VOIX POUR
 ABSTENTION(S)
 VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/01/2026

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire
Marion RIVOIRE

